

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 29-47

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__29_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__29_0)

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1883.

I.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CHEYSSON POUR L'INAUGURATION DE SA PRÉSIDENTENCE
DANS LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1883.

Messieurs et chers collègues,

En prenant aujourd'hui possession de ce fauteuil auquel m'ont appelé vos trop bienveillants suffrages, et en songeant aux illustres savants qui l'ont occupé avant moi, les Villermé, les Michel Chevalier, les Wolowski, les Hippolyte Passy, — pour ne citer que les morts, — je ne puis me défendre d'une sorte de confusion qui augmente encore ma gratitude envers vous pour l'honneur dont je vous suis redevable.

Les responsabilités que m'impose votre choix m'apparaissent plus lourdes encore, quand je me retrace tout ce qu'a fait pour la Société M. Wilson, mon éminent prédécesseur. Il est de ceux auxquels il est téméraire de succéder, et qu'on ne remplace pas. L'éclat de leurs services, présents à tous les esprits, condamne en effet leur successeur, malgré ses efforts, à une comparaison forcément désavantageuse. Aussi, quand on vient après eux, — au lieu d'entamer une lutte inégale contre leur souvenir, — le mieux est-il de le fortifier, pour y puiser des encouragements et des exemples.

Un regard en arrière nous permettra de mesurer le chemin parcouru pendant la présidence qui s'achève.

Dans l'exposé de notre situation morale et financière que j'ai eu l'honneur de vous présenter, au nom du Conseil, le 8 mars 1882, j'indiquais que le budget de 1881 n'avait réalisé son laborieux équilibre qu'à l'aide des ressources extraordinaires; mais que, grâce à un recrutement dont le courant commençait déjà à se

prononcer, le projet de budget de 1882 s'annonçait sous de meilleurs auspices. Il s'équilibrait, en effet, par les chiffres ci-après :

Recettes.	7,216 fr.
Dépenses	<u>5,400</u>

et se soldait ainsi par un excédent provisoire de . 1,816 fr.

A côté de ces prévisions, voici les faits accomplis, dont le détail va vous être fourni tout à l'heure par le rapporteur du Conseil, mais dont les chiffres suivants vous donneront le résumé synoptique (1) :

Recettes	13,984 ^f 45 ^c
Dépenses.	<u>12,925 95</u>
Excédent	1,058 ^f 50 ^c

Ainsi, le chiffre prévu pour les recettes a été, en réalité, dépassé de 6,768 fr., soit de 94 p. 100. C'est là un mécompte assez rare, et, — sauf aux États-Unis, où le président Arthur se déclarait, dans son dernier message, embarrassé par l'excès des ressources du Trésor ; — il est peu de ministres des finances auxquels on ne souhaiterait de voir leurs prévisions de recettes si heureusement démenties par les faits.

Cet excédent provient presque exclusivement des progrès considérables de notre effectif.

Pendant que, depuis quelques années, cet effectif restait stationnaire aux environs de 130 membres, il s'est élevé, d'un bond, à 400 sous la vigoureuse impulsion de M. Wilson, de sorte que le recrutement d'une seule année a atteint le chiffre incroyable de 270 membres.

Cet afflux inespéré a produit pour la Société les conséquences les plus favorables.

En premier lieu, il lui a infusé un sang nouveau et l'a enrichie de recrues précieuses, qui apporteront par leur compétence un utile appoint à ses travaux et à son prestige.

Mais ce n'est pas seulement un accroissement de capital moral et intellectuel que nous a procuré cette bienfaisante invasion : c'est aussi ce large supplément de ressources financières, qui explique l'excédent de notre budget de 1882.

Cette extension de nos ressources a permis celle de nos services : car l'argent n'est pas seulement « le nerf de la guerre » ; il est aussi celui des sociétés savantes, et l'on peut dire, en retournant le mot du baron Louis, que sans de bonnes finances, on ne peut pas faire de bonne politique, même scientifique.

L'exemple de notre Société prouve péremptoirement la vérité de cet aphorisme.

Nos fondateurs avaient établi notre cadre avec une ampleur magistrale et digne d'eux : c'est tout dire. Mais l'exiguité des moyens ne répondant pas à la grandeur de la conception, plusieurs parties du programme primitif avaient dû être forcément tenues dans l'ombre et ajournées à des temps meilleurs.

Dès l'année dernière, nous avons pu, grâce aux nouveaux arrivants, entamer quelques améliorations, dont nous allons, cette année, poursuivre le complément.

Ce sont ces progrès accomplis ou en préparation, dont il me paraît utile de vous présenter aujourd'hui l'inventaire, comme un hommage pour la présidence qui s'achève et une orientation pour celle qui débute.

(1) Ce rapport sera inséré *in extenso* dans le numéro de mars.

Au lieu de vous exposer quelque généralité scientifique, comme j'en avais eu d'abord l'intention, j'ai mieux aimé, plus simplement et plus familièrement, vous entretenir de nos questions de ménage, pour jeter avec vous un coup d'œil de reconnaissance sur le passé et d'espérance sur l'avenir.

Je signalerai tout d'abord notre changement de local et notre installation dans cette salle, où le Cercle national veut bien nous accorder l'hospitalité. Je lui en exprime ici tout haut notre reconnaissance, et en particulier, à son honorable président, M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, qui a bien voulu nous donner non seulement un abri, mais encore son nom et son concours personnel. En l'appelant à la vice-présidence, la Société a payé une dette envers lui; mais elle est, en même temps, devenue sa créancière, de sorte qu'elle a fait ainsi, à la fois, un acte de justice et un bon calcul. A en juger, en effet, par l'éclat avec lequel notre nouveau vice-président remplit ses devoirs publics, on peut déjà mesurer le prix de son concours, qui va désormais appliquer aux intérêts de la Société le ressort de son activité et de son énergie.

Ce local, que nous devons à la courtoisie du Cercle national, n'est-il pour nous qu'une étape provisoire? Il suffit parfaitement à toutes les exigences de notre situation actuelle, et il constitue un grand progrès sur le passé. Mais si la Société continue à grandir, elle s'y trouvera bientôt trop à l'étroit et devra se mettre de nouveau en quête d'une installation définitive, dont votre Conseil commence déjà à se préoccuper, quoique le jour de la réaliser soit bien loin d'être venu.

En attendant cette éventualité encore nuageuse, nous avons commencé à utiliser les murailles de la salle mise à notre disposition pour y installer nos bibliothèques. Un premier corps est posé; l'autre va l'être incessamment. Nous pourrions ainsi mettre un terme à la situation fâcheuse que je vous signalais l'an dernier, en vous parlant de nos livres « qui étaient gisants, pêle-mêle, sans ordre, et ne rendant en fait presque aucun service ».

Ces deux meubles vont nous permettre de classer enfin nos ouvrages et nos collections, d'en faire le catalogue, et de les rendre ainsi accessibles aux membres de la Société, pour lesquels ces richesses étaient perdues jusqu'ici.

J'ajoute, comme vous l'expliquera tout à l'heure en détail le rapport financier, que nous avons pu imputer l'achat de ces bibliothèques sur nos ressources normales, sans recourir à la faculté d'emprunt ou de vente de nos titres, que la Société nous avait accordée l'année dernière pour couvrir ces dépenses.

Le Conseil est parvenu, en outre, à reconstituer, sous le titre de *Capital engagé*, les fonds versés par les membres fondateurs pour le rachat de leur cotisation et dont, en bonne administration, la Société ne doit toucher que l'usufruit. Tel a été votre vœu formel, il y a un an, et l'état de nos ressources a permis au Conseil de s'y conformer.

Grâce à cette immobilisation prudente, l'opération du rachat ne présente plus aucun danger pour nos finances, et ne saurait être trop recommandée. Vous savez que, pour la faciliter, le Conseil a admis la libération par annuités de 50 fr.

On a pu, de même, ne plus compter que pour mémoire l'arriéré de certains recouvrements en souffrance. Le passé est donc liquidé et notre situation financière est allégée du poids que traînaient après eux les budgets antérieurs.

Nos subventions de la ville de Paris (1,000 fr.) et du ministère de l'instruction publique (300 fr.) sont aujourd'hui consolidées à ce point, que nous n'avons pas

hésité à les faire figurer aux ressources ordinaires dans notre budget de 1883. Nous espérons même que ce n'est pas le dernier mot de l'État vis-à-vis de nous, et, qu'à mesure que nous rendrons plus de services et rayonnerons davantage au dehors, il se montrera plus généreux à notre endroit.

L'institution d'un diner annuel, votée en principe le 8 février 1882, a été réalisée le 12 mai suivant à l'occasion de l'inauguration de notre nouveau local. Elle a obtenu un tel succès, qu'elle n'a plus semblé suffisante, et que, pour répondre à vos vœux unanimes, on a dû la remplacer, à partir du mois de novembre, par celle d'un diner mensuel. Sous cette forme, elle est immédiatement entrée dans nos habitudes et tendra encore à resserrer les liens qui nous unissent.

Nos séances, qui avaient lieu autrefois dans la journée et à une heure incommode pour plusieurs d'entre nous, ont été reportées à la soirée, comme dans la plupart des sociétés savantes, et sont devenues beaucoup plus suivies; elles ont notablement gagné en animation et en intérêt; les inscriptions abondent pour les lectures, et ont dû être souvent reculées, faute de place disponible à l'ordre du jour, ou par suite de l'ampleur des discussions. Aussi, au lieu des longues vacances antérieures, n'avons-nous suspendu nos travaux que pendant le mois d'août; ce qui a fait, pour l'année 1882, y compris la séance extraordinaire du 10 mai, un total de 12 séances, et de 12 séances bien remplies. Pour 1883, nous comptons de même n'avoir de vacances qu'en septembre.

Un annuaire, qui vous a été distribué, définit l'organisation de la Société, rappelle les traits principaux de son histoire et donne sa composition actuelle. Ce livre intéressant est l'œuvre exclusive de notre zélé trésorier, qui a eu le courage et le mérite de l'exécuter pendant sa dernière maladie. Il oubliait son mal pour s'occuper de nous. Aussi, serez-vous heureux d'applaudir en même temps à son rétablissement et à la décoration de la Légion d'honneur que le Gouvernement vient de lui décerner pour ses longs services en faveur des diverses sociétés savantes, dont il « fait le ménage » avec tant de dévouement.

Enfin, pendant cette même année, la Société a procédé à une enquête sur l'organisation de la statistique à l'étranger, et en a publié les résultats à l'occasion d'une étude sur l'institution d'un conseil supérieur de statistique dans notre pays.

Tels sont les progrès accomplis pendant cette présidence si féconde. Mais là ne s'est pas bornée son action, et elle lègue à la session qui commence les germes de progrès nouveaux dont cette année va voir la réalisation.

Dans votre dernière séance, Messieurs et chers collègues, vous avez voté, sur mon rapport, l'institution de conférences de statistique à la Sorbonne (salle Gerson). Elles vont s'inaugurer mercredi prochain, 24 janvier, par l'un de mes éminents prédécesseurs, M. Levasseur, et se succéderont tous les huit jours, le mercredi soir, à 8 heures et demie. Des cartes d'invitation vous ont été déjà adressées; d'autres seront mises d'ailleurs à votre disposition, sur une simple demande au trésorier. Nous faisons appel au bon vouloir de tous pour assurer le succès d'une initiative, « qui doit contribuer efficacement à répandre les saines notions de statistique et le renom de la Société ».

En même temps que nos statuts primitifs visaient, à leur article 3, la fondation d'une *chaire de statistique comparée*, ils donnaient à la Société, par leur article 4, la mission « d'encourager les études statistiques en distribuant, chaque année, sur

« le rapport d'une commission spéciale, des médailles d'honneur aux personnes qui
« lui auront adressé les meilleurs travaux, imprimés ou manuscrits, ou qui auront
« le mieux résolu les questions mises au concours ».

Faute de ressources, cet article était, comme le précédent, resté à l'état de lettre morte ; mais nous allons vous proposer d'en faire une réalité, et de tenir également sur ce point les engagements pris par nos fondateurs.

Vous entendrez tout à l'heure le rapport fait par M. Levasseur sur l'institution des concours, dont un article spécial de notre budget prévoit la dotation pour 1883. J'espère que vous partagerez l'avis du Conseil qui vous propose à l'unanimité l'adoption de cette grande et féconde mesure.

Dans ces améliorations, qui atteignent et vivifient successivement les diverses branches de nos services, notre *Journal* ne pouvait pas être oublié. C'est par lui que nous sommes surtout connus et jugés au dehors ; il importe donc de lui assurer un développement parallèle à celui de la Société dont il est l'organe. Jusqu'à présent, il a reposé presque exclusivement sur notre secrétaire général ; mais, quels que soient son zèle et son dévouement, la tâche finirait par dépasser les forces d'un homme, et le Conseil a cru nécessaire de recourir à diverses mesures pour donner au *Journal* à la fois plus d'originalité, d'étendue et de variété.

A cet effet, il a porté au budget les crédits nécessaires au paiement des articles et à un supplément de 6 feuilles de texte par an. En même temps, il a réorganisé le comité de publication prévu par le règlement intérieur. Jusqu'ici, la gratuité et, par suite, la rareté des articles envoyés au *Journal* avaient réduit le rôle du comité à une sorte de sinécure ; mais, désormais, il aura le droit de se montrer exigeant, et nul article ne sera dispensé de son examen, qui soulagera et couvrira le secrétaire général, en substituant une responsabilité collective à la sienne.

Ainsi enrichi par ces articles revus avec soin, par les travaux lus en séance, par le texte de la plupart des conférences de la Sorbonne, par les extraits que les auteurs des mémoires couronnés nous autoriseront sans nul doute à publier, notre *Journal* ne va pas tarder à se mettre au niveau des progrès accomplis autour de lui par l'ensemble de nos services.

Toutes ces réformes, Messieurs et chers collègues, n'ont rien d'impatient ou d'excessif, qui puisse vous inquiéter. Avant de vous être soumises, elles sont mûrement pesées dans de longues et fréquentes délibérations par le Conseil, qui n'avance qu'avec prudence, pas à pas, après avoir sondé le terrain et constaté les possibilités techniques aussi bien que financières. Aussi m'approuverez-vous de rendre aujourd'hui un hommage public au zèle et à la vigilance qu'il met au service de vos intérêts.

Loin de trouver ces nouveautés trop ambitieuses, certains de nos collègues et des plus autorisés, tendraient presque à les accuser d'insuffisance et de timidité ; ils voudraient que la Société, sans renoncer à son rôle d'institution libre, s'inspirât davantage du magnifique préambule placé en tête de ces statuts de 1860, auxquels il faut toujours recourir, comme des fils pieux consultent la charte respectée, où se trouve déposée la pensée des ancêtres sur l'avenir de leur race et de leur maison.

Vous me saurez gré de placer sous vos yeux le passage auquel je viens de faire allusion :

« Considérant qu'il importe que l'action des gouvernements », — lit-on dans ce

préambule, — « soit aidée, facilitée par des associations spéciales réunissant le
« plus grand nombre de membres possible, et se livrant avec ardeur à des travaux
« destinés à mettre en honneur les recherches statistiques et à préparer ainsi la
« voie aux enquêtes administratives;

« Considérant que l'efficacité de ces associations est démontrée par les faits;
« qu'on est notamment d'accord pour expliquer par le grand nombre de celles qui
« existent en Angleterre la facilité relative avec laquelle le gouvernement de ce
« pays obtient des populations, en l'absence de toute centralisation, des renseigne-
« ments que les puissantes administrations du continent ne réussissent pas tou-
« jours à se procurer; que le gouvernement anglais est tellement convaincu des
« services qu'elles peuvent rendre à l'État, qu'il n'hésite même pas à se servir de
« leur intermédiaire pour réunir quelques-unes des statistiques officielles (par
« exemple, la statistique de l'agriculture en Écosse); que ses convictions à ce
« sujet sont partagées par les hommes politiques les plus éminents du Royaume-
« Uni, dont les noms sont inscrits les premiers sur les listes des membres de ces
« associations;

« Considérant que les mêmes résultats peuvent être obtenus en France par la
« formation à Paris d'un organe central et libre des travaux statistiques, qui se
« mettrait en rapport, d'une part, avec les sociétés locales analogues, de l'autre,
« avec les sociétés étrangères;

« Ont résolu de fonder, sous la réserve de l'autorisation du Gouvernement,
« une société de cette nature, sous le titre de *Société de statistique de Paris*. »

Dans l'esprit des rédacteurs de ces considérants, on voit très bien que la Société nouvelle devait se placer, non pas dans le Gouvernement, mais à côté de lui pour l'aider, pour répondre à ses appels. Ce rôle qu'avaient ainsi entrevu nos fondateurs, ne serait-il pas temps d'aspirer à le prendre, disent ces amis impatients qui trouvent notre marche trop lente à leur gré? Notre Société ne pourrait-elle pas être pour les questions statistiques ce qu'est la Société d'agriculture pour les questions agricoles? Dès lors, l'État qui recourrait à ses lumières, ne devrait-il pas lui donner son patronage, peut-être un local, en tout cas la subventionner avec moins de parcimonie? N'aurait-on pas, dans cette situation à la fois libre et officielle, la solution du problème de ce Conseil supérieur, que nous appelons de tous nos vœux pour mettre de l'ordre dans des initiatives aujourd'hui incohérentes, mais dont il sera peut-être difficile de fonder l'installation et le fonctionnement sur l'accord spontané des ministères?

Messieurs, le rêve d'aujourd'hui peut devenir la réalité de demain. Mais pour le moment, nous ne portons nos visées ni si loin, ni si haut. A chaque année, comme à chaque jour, suffit sa peine. La tâche dont je vous ai esquissé le programme est assez grande (quoique sans excéder la portée de notre action) pour remplir convenablement la session actuelle; mais, loin de poser ce programme comme constituant nos bornes d'Hercule et les limites infranchissables de notre horizon, je suis, au contraire, convaincu que l'œuvre de la Société est appelée à prendre dans l'avenir d'autres développements, bien autrement considérables; elle est lancée, et sa marche même augmente ses forces: *vires acquirit eundo*.

La statistique n'a pas encore en France la situation à laquelle elle a droit, et que lui font justement les autres pays. L'Italie, qui n'a pas nos ressources, a largement organisé et magnifiquement doté la direction de la statistique; la Prusse a fait de

la statistique une de ses grandes institutions d'État, dont elle assure le recrutement par « un séminaire », véritable école normale et pépinière de statisticiens ; l'Allemagne, pour compléter son recensement de 1880 et dresser la statistique des professions, vient, par la loi du 13 février 1882, d'ouvrir à cette opération, qui a eu lieu le 5 juin dernier, un crédit de 1,200,000 marcs (un million et demi de francs).

Notre pays ne peut pas rester en dehors de ce mouvement. La statistique est une force qu'il se doit de mettre en œuvre, comme toutes les autres, et dont il n'a pas le droit de négliger le concours. Ainsi que le disait en 1860 Michel Chevalier, « la culture et les progrès de la statistique sont liés à la cause de la civilisation elle-même ». Le jour où, avec sa rapide intuition des choses et son génie expansif, la France voudra s'apercevoir des services que peut rendre une statistique fortement organisée, elle regagnera d'un bond le terrain perdu. A nous, Messieurs et chers collègues, de hâter ce moment par nos travaux et par notre rayonnement scientifique !

HOMMAGE A M. WILSON.

Dans sa dernière réunion (41 janvier 1883), le Conseil de la Société a offert à M. Wilson un objet d'art, le Bronze de Washington, en témoignage de sa reconnaissance pour les grands services qu'il a rendus à la Société.

M. Cheysson a prononcé, à cette occasion, l'allocution suivante :

« Mon cher Président,

« En attendant que j'aie l'honneur, dans notre prochaine assemblée générale, de vous rendre, au nom de la Société de statistique de Paris, l'hommage auquel vous avez tant de droits, le Conseil, témoin quotidien de vos efforts, de votre dévouement et des magnifiques résultats que vous avez obtenus pour la prospérité de notre institution, tient à vous offrir aujourd'hui un modeste gage de sa reconnaissance. Il vous prie donc d'accepter cette statuette à ce titre, et la charge de rappeler au gendre du Washington français le profond souvenir de gratitude que nous a laissé sa féconde et malheureusement trop courte présidence. »

M. Wilson a paru vivement touché de cette démarche et a déclaré qu'il en conserverait précieusement le souvenir.

II.

RAPPORT

SUR

L'INSTITUTION D'UN PRIX ANNUEL A DÉCERNER PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS,
PRÉSENTÉ, AU NOM DU CONSEIL, PAR M. E. LEVASSEUR (DE L'INSTITUT).

Depuis un an, grâce au concours actif du Président qui vient de quitter le fauteuil, le nombre des membres de la Société de statistique a considérablement augmenté et nos finances sont devenues prospères. Ce succès, qui a dépassé l'espérance des plus confiants dans notre avenir, nous impose de nouvelles obligations ; en nous permettant d'étendre notre action, il nous fait un devoir d'étudier les moyens de l'appliquer de la manière la plus fructueuse et d'atteindre plus complètement le but que nous assignent nos statuts : « de populariser les recherches statistiques ».

C'est dans cette pensée que vous avez institué, le mois dernier, une première série de conférences de statistique dont l'inauguration aura lieu dans huit jours.

C'est dans la même pensée que le Conseil a discuté et voté, à la séance du 11 janvier, l'institution d'un prix de statistique pour lequel la Société ouvrirait chaque année un concours sur des sujets proposés par elle. Le Conseil m'a chargé de vous présenter le résultat de son travail qu'il soumet à votre délibération.

Dans les statuts primitifs de la Société, qui datent de 1860, il y avait un article ainsi conçu : « Art. 4. Elle encourage les études statistiques, en distribuant chaque année, sur le rapport d'une commission spéciale, des médailles d'honneur aux personnes qui lui ont adressé les meilleurs travaux, imprimés ou manuscrits, ou qui ont le mieux résolu les questions qu'elle a mises au concours. »

La pensée n'est donc pas nouvelle. Les fondateurs de la Société avaient jugé, avec raison, que les concours et les récompenses étaient un des moyens les plus efficaces de populariser la statistique, en provoquant des recherches et en contribuant à la publication d'ouvrages originaux sur des questions obscures ou controversées, en fournissant au talent et au travail l'occasion de se produire et de servir à la fois les intérêts de la Société, qui donnerait une direction aux études de statistique, et ceux de la science, qui profiterait des résultats de ces études.

Les ressources leur avaient manqué pour mettre ce projet à exécution et d'en faire une institution régulière ; c'est pourquoi, après treize années d'impuissance, on n'avait pas jugé utile de reproduire l'article 4 dans les statuts nouveaux révisés en 1873.

Nous possédons en 1883 les ressources nécessaires et le Conseil vous propose d'en profiter pour créer aujourd'hui cette institution du prix de la Société de statistique qui aurait déjà vingt-deux ans d'existence si la Société avait rencontré à ses débuts les nombreuses sympathies dont elle est maintenant entourée.

Le Conseil a examiné deux ordres de questions : les conditions générales des concours et les sujets de prix à proposer immédiatement.

I.

Voici les conditions générales qui doivent former le *Règlement des concours pour le prix de la Société* :

1° Il est ouvert tous les ans un concours pour le *prix annuel de la Société de statistique de Paris*.

Le sujet est donné une ou plusieurs années d'avance.

2° Le sujet est déterminé par un vote de la Société, sur la proposition du Conseil. Dans le cas où un sujet proposé ne serait pas accepté par l'Assemblée, la question serait renvoyée au Conseil qui présenterait un autre sujet dans la séance suivante.

3° Les mémoires envoyés au concours doivent être écrits en français.

4° Les Français et les étrangers, les membres de la Société et les personnes qui ne font pas partie de la Société sont également admis à concourir.

Cependant les membres du Bureau de la Société en exercice l'année où le concours est jugé et les membres de la commission nommée pour juger ce concours sont exclus.

5° Les mémoires ne doivent pas, sous peine d'exclusion, porter le nom de l'auteur ni aucune désignation propre à le faire connaître. Ils doivent porter une devise et être accompagnés d'un pli cacheté dans lequel l'auteur mettra son nom, ses qualités et son adresse.

6° Les mémoires doivent être déposés au siège de la Société, au plus tard le 1^{er} mai de l'année pour laquelle le concours est ouvert, à moins que des circonstances exceptionnelles n'aient fait fixer une autre date.

7° Après l'expiration du délai de rigueur, le bureau assigne à chaque mémoire un numéro qui sera inscrit sur le manuscrit et sur le pli cacheté ; les plis cachetés resteront à la garde du président.

8° Le Bureau nomme parmi les membres du Conseil ou, au besoin, parmi d'autres membres de la Société, une commission des prix composée de cinq membres et chargée de juger le concours. Une personne, qui aurait déposé un mémoire pour le concours et qui accepterait de faire partie du jury, serait tenue de retirer le mémoire déposé, aucun travail des membres du bureau alors en exercice et du jury ne pouvant être classé ni apprécié.

9° La commission des prix a pour président le président de la Société. Elle nomme un rapporteur. Avant la fin de l'année, le rapport sur le concours doit être déposé, soumis au Conseil, puis à l'Assemblée.

10° Immédiatement après que l'Assemblée a arrêté par son vote la liste des récompenses, le président décachète les plis des numéros qui ont obtenu des récompenses. Les noms des lauréats sont proclamés dans la séance du mois de décembre.

11° Les plis des numéros qui n'ont pas de récompense ne doivent pas être décachetés, à moins que l'auteur n'en fasse la demande.

12° Le prix peut être donné intégralement à un seul mémoire ou partagé, par sommes égales ou inégales, entre plusieurs mémoires.

La Société peut donner, en outre, des mentions honorables.

13° Si aucun mémoire n'est jugé digne de récompense, la Société peut remettre la question au concours ou retirer le sujet.

Dans le premier cas, la somme destinée au prix restera au débit de l'exercice

pour lequel ce prix aura été proposé, sans préjudice des prix annuels afférents aux exercices suivants.

Dans le second cas, le crédit ouvert pour le prix du sujet retiré sera annulé.

14° Tous les manuscrits déposés appartiennent à la Société et sont conservés dans ses archives.

15° Les auteurs restent propriétaires de leur œuvre. Ils ont seuls droit d'en faire ou d'en autoriser la publication.

Cependant, la Société se réserve le droit de donner, dans son *Journal*, une analyse des mémoires qu'elle a récompensés.

16° Les auteurs qui voudraient prendre copie de leur propre manuscrit, pourront le faire au siège de la Société. Ils ne pourront emporter le manuscrit qu'avec une autorisation écrite du président et pour un temps qui ne pourra pas dépasser deux mois.

17° Les auteurs qui voudraient publier leur mémoire avec la mention « couronné ou récompensé par la Société de statistique », et qui auraient fait subir des changements notables à leur premier travail, ne seront autorisés à imprimer la susdite mention qu'à la condition d'avertir les lecteurs de ces changements, dans une préface.

* *

La plupart des articles de ce règlement se comprennent d'eux-mêmes ; ils n'ont pas besoin de commentaire.

Le Conseil a cru devoir fixer la remise des mémoires au 1^{er} mai, de manière à laisser aux membres du jury un temps suffisant pour étudier les mémoires et pour pouvoir prononcer leur jugement avant la fin de l'année ; et, dans ce temps, il a compris à dessein toute la période des vacances. Il est important, pour les concurrents et pour la Société, que le résultat du concours soit toujours publié à une date fixe ; la meilleure date nous a paru être celle où le Bureau en exercice arrive au terme de ses fonctions.

Pour assurer le secret du concours, le Conseil a adopté les mesures qui sont en usage à l'Institut ; il ne pouvait pas prendre un meilleur modèle.

Il s'est préoccupé de la compétence des juges et de l'impartialité des jugements. C'est surtout en vue de la compétence qu'il n'a pas limité aux membres du Conseil les choix à faire ; il faut que tous les membres de la Société puissent participer à l'œuvre commune et en supporter les charges ; d'autant plus qu'il se rencontrera des sujets pour lesquels le Bureau aura besoin de recourir aux lumières de membres de la Société ne faisant pas partie du Conseil. Ce n'est qu'après une longue discussion qu'il s'est décidé à exclure du concours le Bureau en exercice. Pour le jury, il ne pouvait pas y avoir de doute. Mais ce n'est pas sans regret qu'il s'est prononcé à l'égard des membres du Bureau, parce que le Bureau peut comprendre des statisticiens qui soient précisément les plus aptes, par leurs connaissances et par leur position, à bien traiter certaines questions, et que la Société a intérêt, pour l'honneur de ses concours et pour l'avancement de la science, à ce que chacun des sujets qu'elle propose soit traité par les savants les plus compétents. Toutefois, il a pensé qu'il fallait non seulement que l'impartialité fût entière, mais qu'elle ne pût être mise en doute par personne et que, pour cela, il était nécessaire que ceux qui institueront les juges ne deviennent pas leurs justiciables.

Le Conseil a distingué, ainsi qu'on le fait dans les concours académiques, le manuscrit et l'œuvre. Le premier reste propriété de la Société ; il faut qu'on puisse

consulter dans ses archives un travail dont elle a provoqué la rédaction et que l'auteur ne publiera peut-être jamais ; il faut aussi qu'elle puisse toujours conserver, avec les pièces du concours, la preuve de l'intégrité de ses jugements. La seconde reste propriété de l'auteur. Si nous en décidions autrement, nous écarterions de nos concours les travaux les plus considérables que leurs auteurs destinent naturellement à la publicité. Nous ne devons pas entraver cette publicité ; notre devoir, au contraire, est de la favoriser, puisque notre but est de propager les connaissances et les procédés qui relèvent de la statistique : nos récompenses auront ce résultat en aidant les auteurs à trouver un éditeur.

Le règlement des concours devra être imprimé à part, afin de pouvoir être distribué à toutes les personnes qui pourraient avoir l'intention de prendre part à ces concours.

II.

Pour mettre l'institution du prix en état de fonctionner d'une manière régulière, le Conseil a, sur la proposition de son président actuel, M. Cheysson, discuté et adopté trois sujets qu'elle a chargé le rapporteur de commenter par un programme conforme à ses vues et de soumettre à votre délibération en même temps que le règlement des concours.

Le premier sujet, qui exige un moins long travail que les autres, est destiné au concours de l'année 1883. Le délai de rigueur pour le dépôt des mémoires devra être fixé par exception au 1^{er} octobre 1883 ; les concurrents auront ainsi le temps nécessaire pour leur travail ; les juges auront la bonne volonté de hâter le leur et la nature du sujet leur facilitera la tâche. La somme de 1,500 fr. affectée à ce prix est prévue dans votre budget des dépenses pour l'exercice 1883.

Le second aura l'échéance ordinaire et le concours sera clos le 1^{er} mai 1884. La somme que le Conseil vous propose d'assigner à ce prix est de 2,000 fr.

Le troisième, destiné au concours de 1885, laisse aux concurrents deux ans et demi pour la rédaction de leur mémoire : c'est le temps que nous comptons donner d'ordinaire. Nous pouvons donc proposer un sujet qui exige plus de recherches et, en conséquence, nous avons attribué à ce prix une valeur de 2,500 fr.

Si vous adoptez ce système, vous aurez à la fin de cette année, au moment où vous proclamerez les résultats du concours ouvert pour 1883, à donner un nouveau sujet pour le concours de 1886. La succession régulière de vos concours se trouvera ainsi établie.

Prix annuel de la Société de statistique de Paris.

CONCOURS DE 1883.

Étude des moyennes.

Les concurrents auront à étudier et à comparer les diverses espèces de moyennes, examiner les opinions des auteurs sur cette matière, à faire connaître la manière de calculer et de classer les nombres en séries et d'en mettre en lumière les lois par les procédés graphiques, à analyser la nature de la notion scientifique et le degré de probabilité que comportent ces moyennes, ainsi que l'usage qu'on peut légitimement en faire dans les travaux de statistique.

Les mémoires devront être déposés au siège de la Société, 1, rue Le Peletier, au plus tard le 1^{er} octobre 1883, terme de rigueur.

Le prix, dont la valeur est de 1,500 fr., sera décerné à la fin de décembre 1883.

CONCOURS DE 1884.

Le Recensement des professions.

Les concurrents devront faire connaître les méthodes suivies dans divers pays pour la classification des professions dans les recensements et autres publications, discuter ces méthodes ainsi que les résultats obtenus, chercher quelle serait la meilleure classification au point de vue théorique, c'est-à-dire celle qui conduirait à l'analyse la plus précise des forces économiques de la population, indiquer la mesure de ce qu'il semble utile de demander dans la pratique et exposer les procédés de dénombrement les plus efficaces pour l'obtenir.

Les mémoires devront être déposés au siège social, 1, rue Le Peletier, au plus tard le 1^{er} mai 1884, terme de rigueur.

Le prix, dont la valeur est de 2,000 fr., sera décerné à la fin de décembre 1884.

CONCOURS DE 1885.

L'Influence des prix sur la consommation.

Les concurrents devront se proposer pour objet la recherche et l'étude des rapports qui existent entre les variations accidentelles ou permanentes du prix d'une marchandise ou d'un service et les changements survenus dans la quantité consommée de cette marchandise ou de ce service. Ils prendront, soit en France soit à l'étranger, des exemples de nature diverse, tels que les transports par eau, par roulage, par chemin de fer, le prix des céréales, celui des matières premières et de certains produits manufacturés, les tarifs de poste, les taxes fiscales et les salaires. Ils devront examiner si les changements qui ont pu avoir lieu dans les deux termes sont bien une relation de cause à effet, s'il y a lieu d'en déduire un rapport et d'en tirer une loi. Ils s'appliqueront à grouper les marchandises et les services en catégories caractérisées chacune par un mode ou par un degré d'influence différent.

Les mémoires devront être déposés au siège social, 1, rue Le Peletier, au plus tard le 1^{er} mai 1885, terme de rigueur.

Le prix, dont la valeur est de 2,500 fr., sera décerné à la fin de décembre 1885.

Les conclusions de ce rapport ont été successivement mises aux voix et approuvées, à l'unanimité, par l'Assemblée dans la séance du 17 janvier 1883.

III.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1882.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Wilson.

M. le Président rappelle que c'est dans la présente séance qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Bureau et du Conseil.

Une liste de candidatures a été, conformément au règlement, dressée par le Conseil, mais il reste bien entendu que chaque membre reste libre d'y apporter telle modification qu'il jugera à propos.

L'urne du scrutin est apportée sur le bureau et les membres présents sont invités à voter.

Huit bulletins ont été envoyés de province et de l'étranger sous pli cacheté. M. le Président, après en avoir fait l'appel, dépose ces 8 bulletins dans l'urne. Il déclare ensuite que le scrutin sera fermé à 10 heures précises.

Le procès-verbal, lu par M. Loua, est adopté.

Sont nommés à l'unanimité *membres titulaires* de la Société :

Sur la présentation de MM. WILSON et Ernest BRELAY :

MM. Georges SALOMON, ingénieur civil des mines ;

Jules BOUCHEROT, directeur d'assurances ;

Ernest PARIZOT, associé d'agent de change.

Sur la présentation de MM. WILSON et Félix FAURE :

M. ROUVIER, ancien ministre, député.

Sur la présentation de MM. WILSON et Victor de SWARTE :

M. le D^r LOUIS, médecin-major au 44^e de ligne, à Lons-le-Saulnier (Jura).

Sur la présentation de MM. WILSON et VIOLET fils :

M. VIOLET père, à Paris.

Sur la présentation de MM. WILSON et LOUA :

M. Paul DUPRÉ, conseiller d'État.

Sur la présentation de MM. WILSON et Jules ROBÿNS :

M. TRYSTRAM, député.

Sur la présentation de MM. WILSON et Ch. LETORT :

M. LASZLOY, attaché au bureau de statistique et de législation comparée au ministère des finances.

Sur la présentation de MM. Jules ROBÿNS et BILLOTTE :

M. RATTET, caissier à la Banque de France.

Sont nommés à l'unanimité *membres associés* :

Sur la présentation de MM. WILSON et Jules ROBÿNS :

MM. VISSERING, ancien ministre des finances du royaume des Pays-Bas ;

DE BRUYN-KOPS, président de la Société de statistique des Pays-Bas.

Sur la présentation de MM. LUNIER et Jules ROBÿNS :

MM. D'ENGELBRONNER, secrétaire général de la Société pour l'abolition des boissons alcooliques, membre de la Société de statistique des Pays-Bas ;

le D^r Ernest TERZI, de Milan.

Sur la présentation de MM. CHEYSSON et Jules ROBÿNS :

M. le commandeur LUZZATTI, professeur à l'Université de Padoue.

Sur la présentation de MM. LEVASSEUR et Jules ROBÿNS :

MM. Émile DE LAVELEYE, prof. à l'Université de Liège, correspondant de l'Institut ;
Georges DE LAVELEYE, rédacteur en chef du *Moniteur des intérêts matériels*, à Bruxelles.

Les ouvrages ci-après sont déposés sur le bureau :

- FRANCE . . . { *Annales du commerce extérieur* (10^e et 11^e fascicules).
 { *Journal de la Chambre de commerce* (numéro spécimen).
ITALIE . . . { *Statistique des chemins de fer* (1882).
 { *Statistique des télégraphes* (1882).
 { *Statistique financière* (1882).
 { *Enquête agricole* (7^e volume, 1^{er} fascicule).
PAYS-BAS . . . *Statistique des décès et de leurs causes* (1875-1880), 10 volumes.
OLDENBOURG . *Statistique générale* (1882).
SERBIE *Dénombrement de la population* (1881).
ÉGYPTE *Compte du canal de Suez* (1^{re} série, 1882).

M. CHEYSSON se charge de rendre compte de la statistique des chemins de fer italiens, et M. le D^r Desprès, de la statistique des Pays-Bas.

M. le D^r BOURDIN offre à la Société une brochure contre l'abus du tabac.

M. BRELAY fait hommage à la bibliothèque de trois brochures sur différents sujets sociaux (banques populaires, etc.).

M. SYSTERMANS, chef de la division de la statistique des chemins de fer, offre, au nom du ministre des travaux publics :

1^o La situation, au 31 décembre 1881, des chemins de fer de toute catégorie.

2^o Le recueil des documents statistiques relatifs à l'exploitation des chemins de fer, pour les années 1873 et 1880. Ces documents, qui seront bientôt au courant, embrassent tous les faits relatifs à l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général, de 1869 à nos jours. Cette série sera complétée prochainement par la statistique des chemins de fer d'intérêt local.

M. CHEYSSON présente une carte statistique qui a pour objet d'indiquer, par département, les résultats des 14 dénombremens généraux exécutés en France depuis le commencement du siècle. Il explique en peu de mots le procédé graphique qu'il a adopté pour représenter les mouvemens successifs de la population. Prenant le recensement de 1841 pour base, il exprime par l'unité le rayon vecteur du cercle qui représente le chiffre de ce dénombrement. Les autres dénombremens forment 13 rayons vecteurs à distance angulaire égale, tantôt plus grands, tantôt plus petits que celui de 1841, selon que la population s'accroît ou décroît, enfin les extrémités de ces divers rayons sont reliées par un trait continu.

De ce mode de procéder résulte pour chaque département une figure hélicoïdale, où les diminutions, par rapport à 1841, sont teintées en rouge et les augmentations en bleu. On discerne alors facilement, par l'étendue même de ces espaces colorés, quels sont les départements dont la population s'accroît et ceux où elle s'abaisse ; on constate, par exemple, que les départements normands, à l'exception de la Seine-Inférieure, présentent le phénomène d'une dépopulation continue, tandis que d'autres centres, comme la Seine, le Nord, la Loire, etc., accusent un accroissement marqué à chaque dénombrement.

M. CHEYSSON donne ensuite lecture du travail sur la mortalité des enfans qui a été inséré dans le numéro de janvier, et insiste sur l'utilité qu'il y a d'éclairer par

des documents positifs une question qui préoccupe en ce moment le Sénat et qui a été l'objet d'une intéressante discussion à la Société d'économie politique (5 décembre 1882).

Parlant alors au nom du Bureau et du Conseil, l'honorable membre donne lecture du rapport qu'il a été chargé de préparer sur l'organisation des conférences de statistiques qui seront faites à la Sorbonne par un certain nombre de membres de la Société. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité (1).

L'ordre du jour appelle la communication de M. Fournier de Flaix sur les Banques aux États-Unis. Ce travail consciencieux, qui fait le plus grand honneur à notre collègue, est accueilli, à diverses reprises, par les applaudissements de l'Assemblée qui, à l'unanimité, en vote l'impression.

M. YVERNÈS obtient ensuite la parole, et dans une improvisation chaleureuse, il étudie, au point de vue moral et statistique, le projet de loi récemment déposé sur la question des récidives. Ce travail, qui jette de vives lumières sur une question toute d'actualité, sera reproduit *in extenso* dans le *Bulletin*, où il sera consulté avec le plus vif intérêt par nos législateurs.

A dix heures, le scrutin est fermé : M. le Président fait procéder au dépouillement des votes et en proclame les résultats :

Nombre de votants : 72 ; majorité, 37.

A l'unanimité, sauf deux voix qui se sont portées sur divers noms, sont élus :

Président M. Émile CHEYSSON.

Vice-présidents . . . { MM. COCHERY, ministre des postes et des télégraphes.
DE FOVILLE.

Membres du Conseil . { MM. Maurice BLOCK (de l'Institut).
Paul LEROY-BEAULIEU (de l'Institut).
Eugène TISSERAND, directeur de l'agriculture.
YVERNÈS, chef de division de la statistique judiciaire.

En conséquence, le Bureau de la Société se trouve ainsi constitué pour 1883 :

Président M. E. CHEYSSON.

Vice-Présidents . . . MM. LAFABRÈGUE, COCHERY et DE FOVILLE.

Secrétaire général . . M. Toussaint LOUA.

Trésorier-archiviste . M. Jules ROBËNS.

Membres du Conseil . MM. GIMEL, BEAURIN-GRESSIER, Maurice BLOCK, Paul LEROY-BEAULIEU, Eugène TISSERAND et YVERNÈS.

M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine séance (mercredi 17 janvier 1883) :

Installation du Bureau.

Rapport sur la situation morale et financière de la Société.

Application des résultats généraux de la démographie à l'économie politique,
par M. E. Levasseur.

La Mesure du temps, par M. T. Loua.

La séance est levée à 11 heures.

(1) Voir le rapport de M. Cheysson à la suite du procès-verbal.

IV.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

CONFÉRENCES SUR LA STATISTIQUE

ORGANISÉES PAR LES SOINS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS A LA SORBONNE
(SALLE GERSON).

[Tous les mercredis soir, 8 heures et demie, à partir du 24 janvier 1883].

RAPPORT

FAIT AU NOM DU CONSEIL PAR M. CHEYSSON.

Chargé par le Conseil de vous rendre compte des mesures qu'il a prises pour l'organisation de conférences sur la statistique, à la Sorbonne, je crois ne pouvoir mieux faire que de vous donner lecture de la lettre adressée, le 23 novembre dernier, par notre honorable Président à M. le Ministre de l'instruction publique. Elle peut, en effet, servir d'exposé des motifs à l'institution dont il s'agit :

« Monsieur le Ministre,

« La Société de statistique de Paris avait pris l'engagement, dans des statuts primitifs, de fonder une chaire de statistique comparée, « enseignement entièrement nouveau en France, et qu'elle considérerait comme indispensable au succès de sa mission ».

« Jusqu'ici, les circonstances n'ont pas permis à la Société de tenir l'engagement pris par ses fondateurs en 1860 ; mais le moment semble enfin venu d'y faire honneur.

« Une seule difficulté nous arrête encore, celle du local, et c'est pour la lever que la Société vient faire appel à votre bienveillante intervention.

« Le nouveau cours qu'il s'agit d'instituer serait, au moins au début, réparti entre un certain nombre de nos membres les plus autorisés et les plus dévoués, qui se distribueraient les chapitres d'un programme concerté.

« Il serait, dans notre pensée, public et gratuit, et aurait lieu le soir, une fois par semaine, dans la saison d'hiver.

« Pour que ce cours ait toute son efficacité et tout son crédit, nous serions heureux de le voir installé dans un des bâtiments de l'État.

« La statistique, disait naguère l'un de mes plus éminents prédécesseurs, avec l'autorité qui s'attache à sa parole (1), a été moins favorisée que l'économie politique ; elle n'a dans l'enseignement officiel qu'une seule chaire qui lui soit consacrée : celle du Conservatoire des arts et métiers, et une chaire où, de temps à autre, elle a accès : celle d'histoire et géographie économiques du Collège de France ; il faut y ajouter le cours de l'École d'anthropologie, les conférences de l'École des ponts

(1) M. Levasseur. (Discours prononcé le 5 novembre 1882, à l'occasion du 40^e anniversaire de la fondation de la Société d'économie politique.,

et chaussées, et le cours de statistique de l'École des sciences politiques. « C'en est pas suffisant, ajoutait excellemment M. Levasseur, pour former des hommes de science, mais même des fonctionnaires munis de connaissances qui leur permettent de se servir de la statistique et d'en faire avec intelligence. La Prusse est mieux dotée à cet égard : à Berlin, il existe auprès du bureau de statistique un « séminaire » créé par M. Engel, et exclusivement consacré à la préparation de statisticiens.

« D'après cette situation, on peut être assuré que le cours que se propose d'instituer la Société de statistique n'est malheureusement pas exposé à faire double emploi, et qu'il apportera un utile appoint à des ressources beaucoup trop limitées pour les besoins de notre pays.

« La statistique est une science d'État ; elle rend à l'État des services de tous les instants et de plus en plus appréciés. C'est lui qui en est à la fois le plus grand producteur et le plus grand consommateur. Aussi, recourons-nous avec confiance à son patronage pour lui demander d'accueillir ce cours dans un de ses bâtiments, sans préjudice pour ce caractère d'initiative privée, qui est celui de notre institution, et qui n'engage à aucun degré la responsabilité gouvernementale. »

Cette lettre a été très favorablement accueillie par le Ministre de l'instruction publique, qui s'est concerté à ce sujet avec M. le Recteur de l'Académie et a bien voulu mettre à notre disposition une des salles Gerson à la Sorbonne. C'est là une faveur exceptionnelle, dont la Société apprécie certainement toute l'importance. Aussi, sûr d'avance d'être l'interprète de vos sentiments, le Conseil s'est-il empressé d'en témoigner, en votre nom, toute sa reconnaissance à qui de droit.

On avait bien voulu nous laisser le choix entre deux salles : l'une de 100, l'autre de 500 places. Cette dernière a été écartée comme décidément trop grande. Quant à l'autre, peut-être est-elle un peu trop petite. Mais, comme la nature autrefois, un cours a « l'horreur du vide ». Mieux vaut encore que les auditeurs soient à l'étroit que trop à l'aise. Si l'affluence dépassait notre attente, il serait temps d'aviser.

Après avoir choisi la salle, nous avons adopté le soir, et le mercredi, qui est déjà le jour consacré à la statistique.

Les conférences auront donc lieu à la petite salle Gerson, à 8 heures et demie du soir, tous les mercredis à partir du 24 janvier 1883, sauf le troisième mercredi de chaque mois (jour de nos séances), et le mercredi 28 mars de la semaine de Pâques. (Entrée par la grille de la rue Gerson.)

Si elles sont prolongées jusqu'à la fin de mai, elles atteindront le nombre de 13 à 14. Elles seront divisées ainsi par les vacances de Pâques en deux séries, de chacune 7 conférences, avec une interruption du 14 mars au 4 avril.

C'est de la 1^{re} série que le Conseil s'est d'abord occupé ; la seconde, quoique déjà parfaitement assurée, sera arrêtée ultérieurement d'une manière définitive.

*
* *

Pour le choix des conférenciers, les listes de notre Société présentent une si remarquable collection d'économistes et d'orateurs distingués que le Conseil n'avait que l'embarras des richesses. En faisant appel au dévouement et au talent de nos confrères, ce n'est pas à une douzaine de conférences que nous aurions pu faire face, mais à cinquante et plus. Nous ne les en tenons pas quittes pour l'avenir ; mais, au

*

début, nous avons été discrets, et le Conseil a réparti la tâche entre ses membres. La mise en train de toutes choses étant toujours la phase la plus difficile, il s'est cru obligé à vous en épargner l'ennui et à en assumer tout le fardeau. Puisque nous engageons la Société dans cette manifestation extérieure de son activité, nous devons payer de nos personnes pour prouver jusqu'à quel point nous étions convaincus de l'utilité de cette initiative.

Quant au choix des sujets, il nous a été inspiré par les considérations suivantes :

Le cours dont il s'agit doit surtout s'occuper des méthodes, de la technologie de la statistique. Il doit révéler la sûreté et la richesse de ses procédés et réfuter les préventions qui ont cours sur sa facilité apparente et sur ses complaisances. Le statisticien n'est pas un simple compilateur et un vulgaire arithméticien. Son art est étendu et varié, soumis à des règles précises ; son répertoire s'enrichit sans cesse de moyens nouveaux. C'est là ce que nous voulons enseigner. Les garanties, les ressources et les procédés de la statistique, telle doit être l'inspiration commune, réalisant l'unité intrinsèque des conférences malgré la variété des sujets et des orateurs.

Pour ne pas rebuter l'auditoire par l'aridité de développements purement techniques, le conférencier aura le droit de faire quelques excursions rapides dans le champ des applications. Toutefois, il ne perdra pas de vue que les conférences ont un but sérieux : elles veulent non amuser, mais instruire ; elles sont une œuvre, non de curiosité et de distraction, mais d'enseignement, ce qui n'exclut d'ailleurs ni les agréments de la forme, ni l'intérêt du fond.

Après des généralités sur la statistique, il nous a semblé qu'il convenait de la montrer aux prises avec les diverses branches de l'activité sociale, et d'indiquer les procédés qu'elle met en œuvre pour s'adapter aux exigences de chaque particulier. Nous comptons ainsi passer successivement en revue les questions de la population, de la richesse nationale sous ses diverses formes, des voies de communication, de la justice, de l'instruction publique et de l'hygiène. Le programme est vaste, et ne pourra certainement pas être épuisé en une seule année.

La 1^{re} série, qui a été organisée d'après ces principes, comprend 7 conférences, dont le tableau ci-dessous donne les dates et les sujets, avec le nom du conférencier en regard :

I. — 24 janv. 1883 :	Inauguration des conférences. — Généralités sur la statistique.	MM. LEVASSEUR.
II. — 31 —	Histoire d'un tableau statistique.	CHEYSSON.
III. — 7 fév. 1883 :	Statistique graphique (applications à la démographie).	LAFABRÈGUE.
IV. — 14 —	Les recensements de la population	LOUA.
V. — 28 —	La statistique judiciaire	YVERNÈS.
VI. — 7 mars 1883 :	La statistique de l'alcoolisme.	D ^r LUNIER.
VII. — 14 —	L'évaluation de la fortune de la France.	DE FOVILLE.

Pour la série suivante, celle d'après Pâques, nous avons déjà des orateurs inscrits, et qui se proposent de traiter la statistique des banques, des chemins de fer, des voies navigables, de la propriété, des écoles...., etc.

Avis de sa composition sera donné ultérieurement et en temps utile.

Tout enseignement suppose deux parties en présence : le maître et l'élève, le professeur et l'auditoire. On vient de voir que nous avons pleinement résolu la

première moitié du problème ; mais il reste à parler de la seconde. Nous avons des conférenciers pour occuper la chaire. Aurons-nous un public pour les entendre ?

Après examen, il ne nous a pas semblé possible d'hésiter à répondre affirmativement, et voici nos motifs :

En premier lieu, nous comptons sur le bon vouloir de tous les membres de la Société, et sur la présence d'une partie d'entre eux. Nous sommes 400, et alors même qu'il n'en viendrait que 1 sur 4, la salle serait déjà remplie.

D'autre part, chacun de nos collègues pourra faire des invitations particulières. Nous insistons notamment auprès de ceux qui dirigent des services administratifs de statistique pour qu'ils nous amènent leurs employés principaux. Il y va de l'intérêt de leur service que leurs collaborateurs soient initiés aux bonnes méthodes, voient l'horizon s'élargir devant eux, et comprennent la portée et les ressources de l'arme qu'ils manient chaque jour. Sans avoir la prétention que nos cours soient l'équivalent du « séminaire » fondé à Berlin par M. le D^r Engel pour le recrutement de ses bureaux, ils peuvent déjà être un acheminement vers une sorte d'enseignement professionnel destiné aux statisticiens, et doivent être à ce titre recommandés aux employés de nos bureaux de statistique.

Chacun des membres de la Société recevra prochainement une carte d'admission et pourra s'en procurer autant qu'il en désirera en s'adressant à notre zélé trésorier.

Les conférences que nous allons fonder sont, comme on l'a vu, l'acquittement d'un engagement pris par nos fondateurs en 1860. Elles sont la conséquence naturelle de cet essor que la Société doit à la féconde direction de son président actuel. Notre vitalité est désormais suffisante non seulement pour alimenter nos travaux intérieurs, mais encore pour nous permettre une certaine expansion extérieure, qui était dans le plan primitif de notre institution. En attendant d'autres progrès qui sont à l'étude, nous commençons par réaliser aujourd'hui l'idée du cours, qui était déposée en germe dans nos premiers statuts, et qui, nous l'espérons, contribuera efficacement à répandre les saines notions de statistique et le renom de la Société.
